



Election du président	2025-12
Election du vice-président	2025-13
Constitution d'une commission permanente	2025-14
Commission de contrôle des opérations électorales	2025-15
Désignation des personnalités qualifiées au conseil de l'enseignement et de la vie étudiante	2025-16
Désignation d'un membre au conseil intérieur consultatif de la Mina-MIAA	2025-17
Publicité des délibérations	2025-18
Délégation de compétences à la commission permanente et au directeur général	2025-19
Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 11 mars 2025	2025-20
Règlements des études ingénieur statut étudiant et statut apprenti	2025-21
Lignes directrices de la réforme du cursus ingénieur	2025-22
Transformation de l'association AgroParisTech Innovation en Société par Actions Simplifiée (SAS) et transfert des actions de la SAS à AgroParisTech	2025-23
Avis sur le projet de décret portant simplification de l'organisation et du fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur agricole	2025-24
Relèvement du seuil des immobilisations	2025-25
Admission de créances en non-valeur	2025-26
Subvention aux associations de personnels Amin'Agro et APAM	2025-27
Régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs - Prime C2 – 2024-2025	2025-28
Eméritat de Mme Catherine Béal	2025-29
Renouvellement de l'éméritat de Mme Florence Pinton	2025-30
Rapport de gestion 2024 de Campus Agro SAS	2025-31

**Conseil d'administration
Séance du 24 juin 2025**

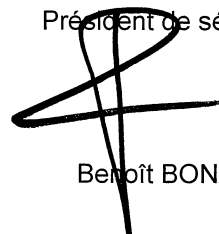
DELIBERATION 2025-12

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

Approuve l'élection de Monsieur Pascal VINÉ à la présidence du conseil d'administration de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, AgroParisTech.

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche
Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire
Président de séance


Benoît BONAIMÉ

Votes à la délibération

Votants	: 27
Pour	: 27
Contre	: -
Abstentions	: -

**Conseil d'administration
Séance du 24 juin 2025**

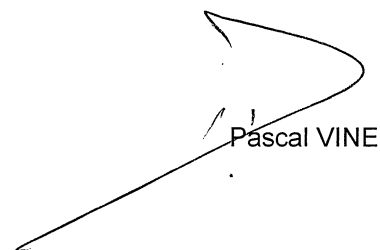
DELIBERATION 2025-13

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

Approuve l'élection de Madame Véronique FONTAINE-HEIM à la vice-présidence du conseil d'administration de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, AgroParisTech.

Le président du conseil d'administration


Pascal VINE

Votes à la délibération

Votants	: 27
Pour	: 25
Contre	: -
Abstentions	: 2

**Conseil d'administration
Séance du 24 juin 2025**

DELIBERATION 2025-14

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

Sur proposition du directeur général,

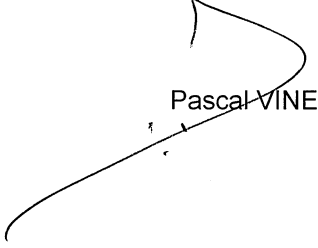
Décide :

1/ que la commission permanente est reconduite.

2/ que la composition de la commission permanente est arrêtée comme suit :

Le président du conseil d'administration	
La vice - présidente du conseil d'administration	
1 représentant de l'Etat	
Le directeur général de l'enseignement et de la recherche du ministère chargé de l'agriculture ou son représentant	
2 représentants des enseignants-chercheurs et autres enseignants	
Christophe DOURSAT	Karine ALIX-JENCZEWSKI
Caroline ORSET	Emmanuel BERNUAU
1 représentant des personnels IATOS et des personnels de recherche	
Christine SCHMITT	Daniel GOUJOT
1 représentant des étudiants	
Louis KALIS	Thomas DA COSTA

Le président du conseil d'administration


Pascal VINE

Votes à la délibération

Votants	: 27
Pour	: 27
Contre	: -
Abstentions	: -

**Conseil d'administration
Séance du 24 juin 2025**

DELIBERATION 2025-15

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

Sur proposition du directeur général,

Décide :

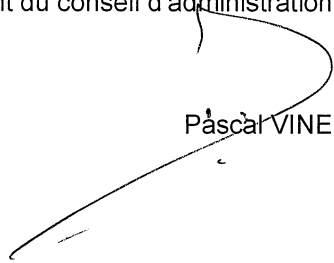
1/ de fixer la composition de la commission de contrôle des opérations électorales comme suit :

2 représentants des enseignants-chercheurs et autres enseignants	
Christophe DOURSAT Xavier ROGNON	Cristian TRELEA Raphaël MANLAY
2 représentants des personnels IATOS et des personnels de recherche	
Eric BEERLI Thibault GERMA-EY	Pablo GRANDA Christine SCHMITT
1 représentant des étudiants	
Louis KALIS	Morgan CLIMENT

2/ de désigner son président et ses deux assesseurs

Président : Christophe DOURSAT
Assesseur 1 : Louis KALIS
Assesseur 2 : Xavier ROGNON

Le président du conseil d'administration


Pascal VINE

Votes à la délibération

Votants	: 27
Pour	: 27
Contre	: -
Abstentions	: -

**Conseil d'administration
Séance du 24 juin 2025**

DELIBERATION 2025-16

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech, notamment son article 15,

Sur proposition du directeur général,

Désigne :

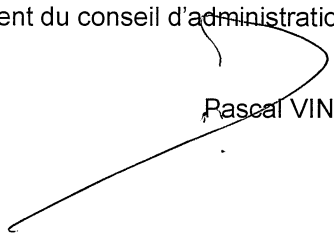
Madame Marlène STICKEL

et

Madame Sabine RIFFAULT

pour siéger au conseil de l'enseignement et de la vie étudiante.

Le président du conseil d'administration


Pascal VINE

Votes à la délibération

Votants	: 27
Pour	: 27
Contre	: -
Abstentions	: -

**Conseil d'administration
Séance du 24 juin 2025**

DELIBERATION 2025-17

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

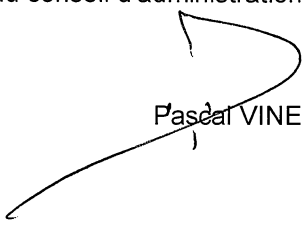
Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech, notamment son article 15,

Vu la décision n° 2019-28 du conseil d'administration d'AgroParisTech,

Sur proposition du directeur général,

Désigne Monsieur Jonathan DUBRULLE pour siéger au conseil intérieur consultatif de la résidente étudiante MINA-MIAA.

Le président du conseil d'administration


Pascal VINE

Votes à la délibération

Votants	: 27
Pour	: 27
Contre	: -
Abstentions	: -

**Conseil d'administration
Séance du 24 juin 2025**

DELIBERATION 2025-18

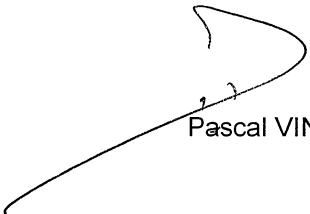
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech, notamment son article 15,

Sur proposition du directeur général,

Décide que les délibérations du conseil d'administration d'AgroParisTech sont mises en ligne sur le site internet de l'établissement.

Le président du conseil d'administration


Pascal VINE

Votes à la délibération

Votants	: 27
Pour	: 27
Contre	: -
Abstentions	: -

**Conseil d'administration
Séance du 24 juin 2025**

DELIBERATION 2025-19

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,
Vu la délibération n°2025-14 adoptée en conseil d'administration du 24 juin 2025 portant mise en place de la commission permanente,

Sur proposition du directeur général,

Délègue, d'une part à la commission permanente, et d'autre part au directeur général d'AgroParisTech, le pouvoir de délibérer sur :

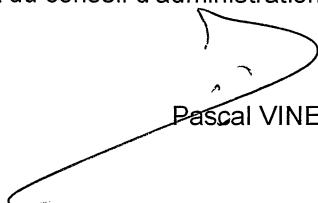
Article 7 du décret fondateur « Le CA délibère notamment sur : »	Compétences du CA	Délégation à la commission permanente	Délégation au directeur général
1° le contrat d'objectifs et de performance et le projet d'établissement qui le met en œuvre	X		
2° le règlement intérieur et le règlement des études	X	règlements des études	
3° l'organisation interne de l'établissement, notamment la création et la suppression des départements, des services communs, des instituts et des écoles dont il approuve les statuts respectifs	X	organisation interne de l'établissement, notamment la création et la suppression des départements, des services communs	
4° la politique de l'enseignement, la politique de l'appui à l'enseignement technique, les créations de diplômes propres, les demandes d'accréditations à délivrer des diplômes nationaux et le titre d'ingénieur diplômé	X		
5° la politique de recherche et d'innovation de l'établissement et la valorisation de ses résultats	X		
6° le budget et ses décisions rectificatives	X	décisions rectificatives	
7° le compte financier, l'affectation du résultat et l'utilisation des réserves	X		
8° le montant des droits de scolarité acquittés par les stagiaires de la formation continue, les auditeurs libres et les étudiants préparant un diplôme propre, sans préjudice des dispositions de l'article 23 ¹	X	X	
9° les rémunérations pour services rendus	X		X
10° les acquisitions, locations et cessions d'immeubles	X	locations immeubles	
11° les concessions de logement	X		X

¹ Un arrêté conjoint du MAAF et du ministère chargé du budget fixe les montants des droits de scolarité acquittés par les étudiants autres que ceux mentionnés au 8° de l'article 7, et les conditions d'une exonération éventuelle

12° les contrats, conventions et marchés	X		dans la limite d'un seuil en dépenses de 1 M€
13° les dépôts de marques, brevets et de tous titres de propriété intellectuelle	X		dans la limite d'un seuil en dépenses de 20 000 €
14° la participation à toute forme de groupement public ou privé	X		dans la limite d'un seuil en dépenses de 20 000 €
15° les prises de participations et la création de filiales	X		
16° la création de fondations universitaires ou partenariales	X		
17° l'acceptation de dons et legs, y compris faits avec charges, condition ou affectation immobilière sous les réserves prévues à l'article L. 1121-2 du code général de la propriété des personnes publiques	X	X	
18° les emprunts, dans les conditions et limites prévues par l'article 12 de la loi n° 2010-1645 du 28 décembre 2010 de programmation des finances publiques pour les années 2011 à 2014	X		
19° actions en justice et transactions	X		dans la limite d'un seuil en dépenses de 100 000 € pour les actions en justice et de 10 000 € pour les transactions
20° la convention d'objectifs et d'engagements proposée par le président de l'université Paris-Saclay	X		

La commission permanente et le directeur général rendent compte au conseil d'administration de leurs délibérations à la plus prochaine séance de ce dernier.

Le président du conseil d'administration


Pascal VINE

Votes à la délibération

Votants : 27
Pour : 25
Contre : -
Abstentions : 2

**Conseil d'administration
Séance du 24 juin 2025**

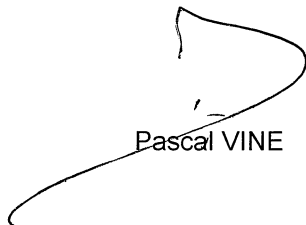
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DELIBERATION 2025-20

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

Approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 11 mars 2025.

Le président du conseil d'administration


Pascal VINE

Votes à la délibération

Votants	: 25
Pour	: -
Contre	: -
Abstentions	: 2

**Conseil d'administration
Séance du 24 juin 2025**

DELIBERATION 2025-21

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

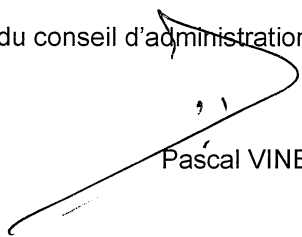
Vu le conseil des enseignants du 5 juin 2025,

Vu le conseil de l'enseignement et de la vie étudiante du 12 juin 2025,

Sur proposition du directeur général,

Approuve les règlements des études ingénieur statut étudiant et statut apprenti.

Le président du conseil d'administration


Pascal VINE

Votes à la délibération

Votants	: 27
Pour	: 21
Contre	: -
Abstentions	: 6

**Conseil d'administration
Séance du 24 juin 2025**

DELIBERATION 2025-22

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

Vu les consultations de la communauté AgroParisTech sur les lignes directrices : Assemblée générale n°1 du personnel : 20 mars 2025 ; Assemblée générale n°2 du personnel : 27 mars 2025 ; Consultation étudiants 1A : 3 avril 2025 ; Consultation étudiants 2A : 17 avril 2025,

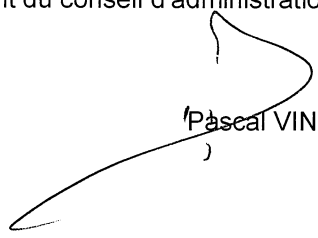
Vu l'avis du conseil des enseignants du 5 juin 2025,

Vu l'avis du conseil de l'enseignement et de la vie étudiante du 12 juin 2025,

Sur proposition du directeur général,

Approuve les lignes directrices de la réforme du cursus ingénieur AgroParisTech présentées ce jour.

Le président du conseil d'administration


Pascal VINE

Votes à la délibération

Votants	: 27
Pour	: 24
Contre	: -
Abstentions	: 3

**Conseil d'administration
Séance du 24 juin 2025**

DELIBERATION 2025-23

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les délibérations du conseil d'administration de l'association AgroParisTech Innovation,

Vu la délibération du comité social d'entreprise extraordinaire de l'association AgroParisTech Innovation du 20 mars 2025,

Vu les statuts de la société par actions simplifiée AgroParisTech Innovation créée le 14 mai 2025,

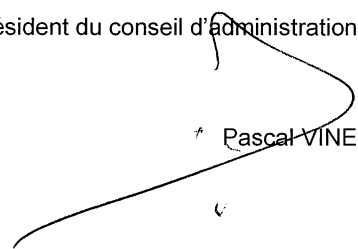
Vu les délibérations de l'assemblée générale extraordinaire de l'association AgroParisTech Innovation du 5 juin 2025,

Sur proposition du directeur général,

Approuve les statuts et l'objet d'AgroParisTech Innovation SAS,

Accepte la cession par l'association AgroParisTech Innovation de l'intégralité de ses actions d'AgroParisTech Innovation SAS au bénéfice d'AgroParisTech, qui devient de fait l'actionnaire unique de la SAS, en contrepartie de l'engagement formel de l'établissement à maintenir l'objet de la SAS tel que précisé dans ses statuts.

Le président du conseil d'administration


* Pascal VINE

Vote à la délibération	
Votants	: 27
Pour	: 22
Contre	: -
Abstentions	: 5

**Conseil d'administration
Séance du 24 juin 2025**

DELIBERATION 2025-24

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

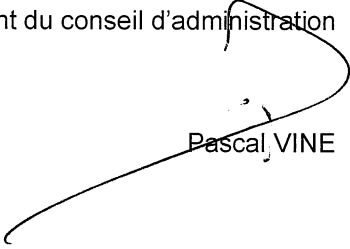
Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

Vu le comité social d'administration du 16 juin 2025,

Sur proposition du directeur général,

Rend un avis favorable sur le projet de décret portant simplification de l'organisation et du fonctionnement des établissements d'enseignements supérieur agricole sous réserve de la suppression de la disposition relative à la durée du mandat des représentants étudiants élus dans les instances et maintenir ce mandat à une durée de un (1) an.

Le président du conseil d'administration


Pascal VINE

Votes à la délibération

Votants	: 27
Pour	: 27
Contre	: -
Abstentions	: -

Conseil d'administration
Séance du 24 juin 2025

DELIBERATION 2025-25

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'instruction comptable commune BOFIP-GCP-240027 du 03/12/2024 relative à l'exercice 2025,
Vu les normes 5 et 6 du recueil des normes comptables pour les établissements publics (RNCEP) version de juillet 2023,

Sur proposition du directeur général,

approuve le seuil de 1 000,00 euros HT qui permet de distinguer la comptabilisation des dépenses en immobilisations ou en charges.

Cette règle sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le président du conseil d'administration

Pascal VINE

Vote à la délibération

Votants	: 27
Pour	: 27
Contre	: -
Abstentions	: -

**Conseil d'administration
Séance du 24 juin 2025**

DELIBERATION 2025-26

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

Vu l'article 193 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'instruction comptable commune BOFIP-GCP-240027 du 03/12/2024 relative à l'exercice 2025,

Sur proposition du directeur général,

Approuve que les titres suivants soient proposés en non-valeur pour un montant total de 54 358,84 € :

Centre de responsabilité	Client	n° du titre	Montant	Objet de la créance
SFP		1173 / 2021	3 200,00	1NOV-Contrat de formation
SFP		1882 / 2021	400,00	1NOV- Avenant au contrat de formation
SFP	MINISTERIO DA ENERGIA E ÁGUAS MINISTRY OF ENERGY AND WATER O	1178 / 2021	5 000,00	MPL/2CEA/MINEA/PARCOURS ASIE DIAS FERNAN
SFP		1538 / 2021	3 300,00	3SPE- Frais de formation
SFP	SOCIETE DE DISTRIBUTION D'EAU EN CENTRE AFRIQUE	1265 / 2021	22 000,00	MPL/2MSO+2PFR/SODECA/Crescent Sylvere KA
SFP	COAST WATER WORKS DEVELOPMENT AGENCY	372 / 2023	10 094,00	SEMINAIRE PPP NAIR
Sous total Formation Professionnelle			43 994,00	
Centre de responsabilité	Client	n° du titre	Montant	Objet de la créance
FERME	BOUTIQUE FERMIERE DE WISSOUS	1240 / 2021	396,33	VENTE DE PROUITS LAITIERS
FERME	BOUTIQUE FERMIERE DE WISSOUS	1328 / 2021	200,49	VENTE DE PROUITS LAITIERS
FERME	BOUTIQUE FERMIERE DE WISSOUS	261 / 2022	406,40	VENTE DE PROUITS LAITIERS
FERME	BOUTIQUE FERMIERE DE WISSOUS	659 / 2022	801,84	VENTE DE PROUITS LAITIERS
FERME	GOUMAX	1329 / 2021	34,75	VENTE DE PROUITS LAITIERS
FERME	GOUMAX	262 / 2022	61,53	VENTE DE PROUITS LAITIERS
FERME	PRIMEURS DE L'OUEST	733 / 2022	424,62	VENTE DE PROUITS LAITIERS
FERME	PRIMEURS DE L'OUEST	1087 / 2022	172,77	VENTE DE PROUITS LAITIERS
FERME	MOOD	224 / 2023	120,17	VENTE DE PROUITS LAITIERS
FERME	APMT	317 / 2023	357,87	VENTE DE PROUITS LAITIERS
FERME	ALANCIENNE	769 / 2023	1 985,76	VENTE DE PROUITS LAITIERS
FERME	ALANCIENNE	1118 / 2023	340,49	VENTE DE PROUITS LAITIERS
FERME	ALANCIENNE	1410 / 2023	127,13	VENTE DE PROUITS LAITIERS
FERME	LE PANIER DE SAINT-JOSEPH	887 / 2023	1 083,94	VENTE DE PROUITS LAITIERS
FERME	RUPOSHI BANGLA	1125 / 2023	3 850,75	VENTE DE PROUITS LAITIERS
Sous total Ferme			10 364,84	
Total général			54 358,84	

Le président du conseil d'administration

Pascal VINE

Votes à la délibération

Votants : 27
Pour : 27
Contre : -
Abstentions : -

Conseil d'administration du 24 juin 2025

DELIBERATION 2025-27

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

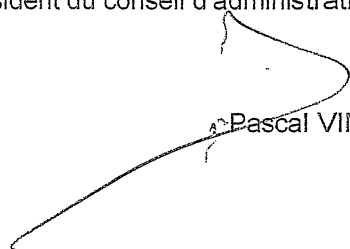
Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 modifié portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

Sur proposition du directeur général,

Décide d'accorder :

- une subvention de **7 800 euros** à l'association Anim'Agro pour l'année 2025 ;
- une subvention annuelle de **1 000 euros** à l'association APAM de Montpellier pour les années universitaires 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028.

Le président du conseil d'administration


Pascal VINE

Votes à la délibération

Votants	: 27
Pour	: 27
Contre	: -
Abstentions	: -

**Conseil d'administration
Séance du 24 juin 2025**

DELIBERATION 2025-28

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

Vu le décret n°92-171 du 21 février 1992 portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture, notamment l'article 52,

Vu la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions à la recherche et à l'enseignement supérieur,

Vu le décret n° 2022-1166 du 22 août 2022 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur agricole relevant du ministre chargé de l'agriculture

Vu l'avis du conseil des enseignants en date du 5 juin 2025,

Sur proposition du directeur général,

Approuve la liste des fonctions éligibles à l'indemnité de fonctions et responsabilités, ainsi que les montants de l'indemnité annuelle à compter du 1^{er} septembre 2025 tel que prévu ci-dessous :

Groupe de fonctions	Fonctions	Nombre de point
Groupe 3 Fonctions de direction	Directeur général adjoint	120
Groupe 2 Responsabilités supérieures	Président de département	60
	Vice-président de département (3 maximum par département sauf exception)	30
	Directeur de la recherche, de l'innovation et du transfert technologique	60
	Directeur adjoint de la recherche, de l'innovation et du transfert technologique	30
	Directeur de la formation	60
	Directeur adjoint de la formation	30
	Chef du service de la formation initiale	25
	Chef du service de la formation professionnelle	25
	Directeur des partenariats	40
	Directeur des relations internationales et européennes	40
	Directeur du campus de Palaiseau	30
	Directeur d'UMR sous tutelle AgroParisTech	60
	Directeur adjoint d'UMR sous tutelle AgroParisTech	30
	Directeur des formations doctorales	40
	Directeur adjoint des formations doctorales	20
	Directeur de l'école doctorale ABIES	30
	Directeur adjoint de l'école doctorale ABIES	15
	Directeur de l'évaluation et de la RSE	40
	Directeur de <i>graduate school</i> de l'université Paris-Saclay	60



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AgroParisTech 
Talents d'une planète soutenable

Groupe 1 Responsabilités particulières ou missions temporaires	Directeur adjoint de <i>graduate school</i> de l'Université Paris-Saclay	30
	Conseiller académique du SCAV	40
	Coordinateur de master <i>Erasmus Mundus</i> ou de projet UE Horizon yc réseaux doctoraux	25
	Directeur des études et de la pédagogie	25
	Directeur de campus de province	25
	Responsable de l'itinéraire entrepreneuriat	25
	Responsable de la coordination d'un tiers lieu	25
	Animateur groupe de travail réforme	25

La valeur du point est définie par décision du directeur général, dans la limite de l'enveloppe attribuée de 249 500€.

Le président du conseil d'administration

Pascal VINE

Votes à la délibération

Votants	: 27
Pour	: 27
Contre	: -
Abstentions	: -

**Conseil d'administration
Séance du 24 juin 2025**

DELIBERATION 2025-29

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

Vu le décret n°92-171 du 21 février 1992 portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture, notamment l'article 52,

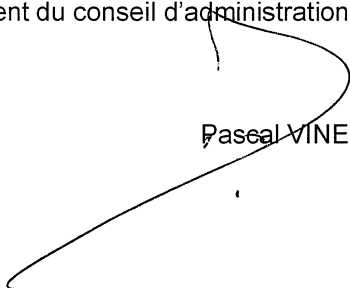
Vu la proposition du conseil des enseignants du 15 mai 2025,

Vu l'avis favorable du conseil scientifique du 20 mai 2025,

Sur proposition du directeur général,

Décide de nommer Madame Catherine Béal professeure émérite pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2025.

Le président du conseil d'administration


Pascal VINE

Votes à la délibération

Votants	: 27
Pour	: 27
Contre	: -
Abstentions	: -

**Conseil d'administration
Séance du 24 juin 2025**

DELIBERATION 2025-30

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

Vu le décret n°92-171 du 21 février 1992 portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture, notamment l'article 52,

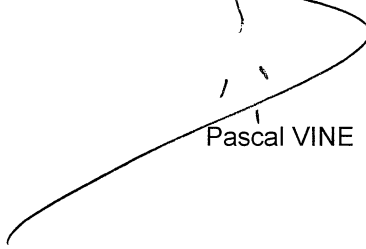
Vu la proposition du conseil des enseignants du 15 mai 2025,

Vu l'avis favorable du conseil scientifique du 20 mai 2025,

Sur proposition du directeur général,

Décide de renouveler l'éméritat de Madame Florence PINTON pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} septembre 2025.

Le président du conseil d'administration


Pascal VINE

Votes à la délibération

Votants	: 27
Pour	: 27
Contre	: -
Abstentions	: -

**Conseil d'administration
Séance du 24 juin 2024**

DELIBERATION 2025-31

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu les articles R.711-13 et R.711-15 du code de l'éducation,

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

Sur proposition du directeur général,

Prend acte du rapport d'activité et de la gestion de Campus Agro SAS pour l'exercice 2024.

Le président du conseil d'administration

Pascal VINE

Votes à la délibération

Votants	: 18
Pour	: -
Contre	: -
Abstentions	: 9